



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-012-2020-11

PUBLIÉ LE 9 NOVEMBRE 2020

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2020-03-16-010 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'EARL DU CHATEAU D'EAU à LOMMOYE (1 page)	Page 3
IDF-2020-04-10-012 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'EARL FAMILLE DELATTRE à LES ESSARTS LE ROI (1 page)	Page 5
IDF-2020-03-16-009 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour M. HEBERT Philippe à SAINT ILLIERS LE BOIS (1 page)	Page 7
IDF-2020-03-16-011 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour M. LAMBERT Jérémy à LOMMOYE (1 page)	Page 9
IDF-2020-03-16-013 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour M. NEVEU Xavier à VILLETTE (1 page)	Page 11
IDF-2020-03-16-012 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour M. TAILLARD Régis à ARNOUVILLE LES MANTES (1 page)	Page 13

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2020-03-16-010

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'EARL DU
CHATEAU D'EAU à LOMMOYE

PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Ref : SEA_20200312__publicité_dossier_complet.odt
SDREA Ile-de-France

EARL DU CHATEAU D'EAU
14 Chemin rural
Ferme du Château d'eau
78270 LOMMOYE

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST
Tel : 01 30 84 33 76
catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr
ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Versailles, le 16 mars 2020

Objet : Contrôle des structures_dossier complet

Monsieur,

En date du 02/03/2020, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces suivantes :

Commune	Parcelle	Surface (ha)	Propriétaire
ST ILLIERS LE BOIS	ZB15	4,3560	Daniel LEBLOND
ST ILLIERS LE BOIS	ZB08	1,7430	Daniel LEBLOND
ST ILLIERS LE BOIS	ZA5	3,9685	Daniel LEBLOND
ST ILLIERS LE BOIS	ZA6	0,4820	Daniel LEBLOND
ST ILLIERS LE BOIS	ZA8	3,5515	Daniel LEBLOND
ST ILLIERS LE BOIS	ZA17	3,0050	Daniel LEBLOND

Cette demande a été enregistrée complète le **12/03/2020**

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie de la commune où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La Cheffe du Service Economie Agricole,

SIGNE

Nelly SIMON

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2020-04-10-012

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'EARL
FAMILLE DELATTRE à LES ESSARTS LE ROI

PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Ref : SEA_20200407_EARL_famille_delattre_dossier_complet.odt
SDREA Ile-de-France

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST
Tel : 01 30 84 33 76
catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr
ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

EARL FAMILLE DELATTRE
M. Nicolas DELATTRE
Mme Louise DELATTRE
Ferme de la Tasse
78690 LES ESSARTS LE ROI

Versailles, le 10 avril 2020

Objet : Contrôle des structures_dossier complet

Monsieur, Madame,

En date du 28/02/2020, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces suivantes :

Commune	Parcelle	Surface (ha)	Propriétaire
LES ESSARTS LE ROI	A46	13.3040	Martine GUERLAIN
	A52	5.2040	
	A66	1.1343	

Cette demande a été enregistrée complète le **07/04/2020**

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie de la commune où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée. Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La Cheffe du Service Economie Agricole,

SIGNE

Nelly SIMON

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2020-03-16-009

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour M. HEBERT
Philippe à SAINT ILLIERS LE BOIS

PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Ref : SEA_20200313
_hebert_philippe_publicité_dossier_complet.odt
SDREA Ile-de-France

M. HEBERT Philippe
14 Route de Rosny
78980 ST ILLIERS LE BOIS

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST
Tel : 01 30 84 33 76
catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr
ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Versailles, le 16 mars 2020

Objet : Contrôle des structures_dossier complet

Monsieur,

En date du 04/03/2020, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces suivantes :

Commune	Parcelle	Surface (ha)	Propriétaire
VILLIERS EN DESOEUVRE	ZL0004	2,9850	LEBLOND Daniel
ST ILLIERS LE BOIS	K0011	0,1800	LEBLOND Daniel
ST ILLIERS LE BOIS	J0001	6,1605	LEBLOND Daniel
ST ILLIERS LE BOIS	C0640	1,3442	LEBLOND Daniel
ST ILLIERS LE BOIS	ZC0010	0,1325	LEBLOND Daniel
ST ILLIERS LE BOIS	C0090	0,1300	LEBLOND Daniel
ST ILLIERS LE BOIS	ZC0007	0,1680	LEBLOND Daniel
ST ILLIERS LE BOIS	ZC0009	0,1800	LEBLOND Daniel
ST ILLIERS LE BOIS	ZC0011	0,6260	LEBLOND Daniel
ST ILLIERS LE BOIS	C0088	8,8115	LEBLOND Daniel

Cette demande a été enregistrée complète le **13/03/2020** .

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie de la commune où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La Cheffe du Service Economie Agricole,

SIGNE
Nelly SIMON

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2020-03-16-011

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour M.
LAMBERT Jérémy à LOMMOYE

PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Ref : SEA_20200312
_jeremy_lambert_publicité_dossier_complet.odt
SDREA Ile-de-France

M. Jérémy LAMBERT
20 Rue Jean Jaurès
78270 LOMMOYE

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST
Tel : 01 30 84 33 76
catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr
ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Versailles, le 16/03/2020

Objet : Contrôle des structures_dossier complet

Monsieur,

En date du 27/02/2020, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces suivantes :

Commune	Parcelle	Surface (ha)	Propriétaire
LA VILLENEUVE EN CHEVRIE	C263	0,1865	Jean-Pierre DODIN
LA VILLENEUVE EN CHEVRIE	C379	1,9020	Jean-Pierre DODIN
LA VILLENEUVE EN CHEVRIE	C380	0,4775	Jean-Pierre DODIN

Cette demande a été enregistrée complète le **12/03/2020**

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie de la commune où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La Cheffe du Service Economie Agricole,

SIGNE

Nelly SIMON

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2020-03-16-013

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour M. NEVEU
Xavier à VILLETTE

PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Ref : SEA_20200511_tacite-xavier_neveu.odt
SDREA Ile-de-France

M. Xavier NEVEU
21 Rue de Chavannes
78930 VILLETTE

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST
Tel : 01 30 84 33 76
catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr
ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Versailles, le 16 mars 2020

Objet : Contrôle des structures_dossier complet

Monsieur,

En date du 03/02/2020, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces suivantes :

Commune	Parcelle	Surface (ha)	Propriétaire
septeuil	ZC15	3,6430	DESILLE Odile
septeuil	ZC33	2,1160	DESILLE Odile
septeuil	ZD109	2,6670	DESILLE Odile
septeuil	ZD443	2,7108	DESILLE Odile
septeuil	ZH26	2,2960	DESILLE Odile

Cette demande a été enregistrée complète le **13/03/2020**

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie de la commune où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La Cheffe du Service Economie Agricole,

SIGNE

Nelly SIMON

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2020-03-16-012

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour M.
TAILLARD Régis à ARNOUVILLE LES MANTES

PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Ref : SEA_20200313_regis_taillard_publicité_dossier_complet.odt
SDREA Ile-de-France

M. TAILLARD Régis
20 Route de Saint Léonard
78790 ARNOUVILLE LES MANTES

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST
Tel : 01 30 84 33 76
catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr
ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Versailles, le 16 mars 2020

Objet : Contrôle des structures_dossier complet

Monsieur,

En date du 02/12/2019, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces suivantes :

Commune	Parcelle	Surface (ha)	Propriétaire
SEPTEUIL	ZE16	1,2900	CONNAN Jeannine
	ZE21	1,7000	CONNAN Jeannine
	ZE128	3,9080	CONNAN Jeannine
	ZC64	0,9550	DESPLANCHES Claude
	ZE29	0,8650	DESPLANCHES Claude
	ZE35	0,5500	DESPLANCHES Claude
	ZE37	1,4380	DESPLANCHES Claude
	ZD48	5,1740	DARRIBERE PLEYT Michèle
	ZC11	2,6780	DARRIBERE PLEYT Michèle
	ZH27	2,9760	DARRIBERE PLEYT Michèle
	ZC45	1,8470	LEFEVRE Ginette
	ZE55	1,0150	Indivision DEVINOY Xavier

Cette demande a été enregistrée complète le **13/03/2020**

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie de la commune où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La Cheffe du Service Economie Agricole,

SIGNE
Nelly SIMON